

Nettoyant Ultra Puissant pour Jante et Chrome

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Nettoyant Ultra Puissant pour Jante et Chrome
Autres moyens d'identification	NETTOYANT À JANTE ÉCOLOGIQUE
Famille du produit	Nettoyant
Usage recommandé	Pour les roues en chrome, PVD, aluminium et acier inoxydable.
Fabricant	Laboratoire Hygienex Inc. 6400 Zéphirin-Paquet Québec, Québec, G2C-0M3 (418) 522-2332 www.hygienex.com
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, (613) 996-6666
Numéro de la FDS	74

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Matières corrosives pour les métaux - catégorie 1; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Corrosion cutanée - catégorie 1; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Sensibilisation cutanée - catégorie 1; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention :

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Identificateur du produit : Nettoyant Ultra Puissant pour Jante et Chrome- Ver. 1

FDS No. : 74

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 01 de 06

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Urea, sulfate (1:1)	21351-39-3	10-30	Sans Objet	Sans Objet
Urea, monohydrochloride	506-89-8	10-30	Sans Objet	Sans Objet
Ammonium bifluoride	1341-49-7	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Propylene glycol mono-n-butyl ether	5131-66-8	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Alcohols, C9-11, ethoxylated, liquids	68439-46-3	1-5	Sans Objet	Sans Objet
D-Limonene	5989-27-5	0.1-1	Sans Objet	Sans Objet

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Transporter à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un Centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Laver abondamment à l'eau. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Système respiratoire.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas.

Identificateur du produit : Nettoyant Ultra Puissant pour Jante et Chrome- Ver. 1

FDS No. : 74

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 02 de 06

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. NE PAS épandre d'eau directement sur le déversement. Avant d'entrer, surtout dans les zones confinées, utilisez un moniteur approprié afin de vérifier ce qui suit : la présence de gaz ou de vapeurs toxiques, la teneur en oxygène. Endiguer et recueillir l'eau contaminée afin de l'éliminer de façon appropriée.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux. Avant d'entrer, surtout dans les espaces clos, vérifier l'atmosphère avec un moniteur approprié. Vérifier si les niveaux d'oxygène sont suffisants.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de données de sécurité avant de procéder au nettoyage. Couvrir la surface du déversement avec le type de mousse approprié afin de réduire le dégagement de vapeur. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. L'absorbant contaminé présente le même risque que le produit déversé. Fuites ou déversements importants : ne pas projeter d'eau sur le déversement ou la source du déversement. Retirer ou récupérer le liquide au moyen de pompes ou d'équipement d'aspiration. Rincer la zone du déversement. Endiguer et récupérer l'eau contaminée en vue de l'éliminer de façon appropriée. Entreposer le produit récupéré dans des récipients appropriés ayant les caractéristiques suivantes : couverts, scellés de façon étanche, résistants à la corrosion.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Ne pas inhaler ce produit. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. En cas de déversement ou de fuite, quitter immédiatement les lieux. En cas de déversement ou de fuite, porter immédiatement un appareil respiratoire de situation d'urgence et quitter les lieux. Éviter tout chauffage qui augmentera la quantité de vapeurs. Si le produit est transféré dans un autre récipient, s'assurer que le nouveau récipient convient au produit. Ne pas transporter ou transférer ce produit dans un espace clos (p. ex. dans un ascenseur ou un véhicule). Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Éviter le contact cutané répété ou prolongé avec le produit ou avec de l'équipement et des surfaces contaminés. Utiliser des outils et de l'équipement résistants à la corrosion. Voir la Section 10 (Stabilité et réactivité) pour vérifier si les matériaux conviennent. Garder les récipients bien fermés s'ils sont inutilisés ou vides. Ne jamais réutiliser de récipients vides, même s'ils semblent propres. NE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail. Envisager l'utilisation d'un vestiaire double séparé par une salle de douche. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, frais, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité).

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles d'ingénierie appropriés

Identificateur du produit : Nettoyant Ultra Puissant pour Jante et Chrome - Ver. 1

FDS No. : 74

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 03 de 06

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures. Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Évacuer directement à l'extérieur, en prenant toutes les précautions nécessaires pour protéger l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air à masque complet approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les gaz acides.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence Liquide incolore claire.

Odeur Acide

pH 2.76

Solubilité Très soluble dans l'eau

Autres informations

État physique Liquide

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Peut intensifier un incendie.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Réagit en présence de : conditions alcalines (pH élevé), chaleur.

Conditions à éviter

Chaleur. Hautes températures. Congélation. Lumière du soleil. Conditions alcalines (pH élevé).

Matériaux incompatibles

Métaux (p. ex. aluminium), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium).

Produits de décomposition dangereux

Produits chimiques corrosifs; produits chimiques irritants.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Urea, sulfate (1:1)		350 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (rat)
Urea, monohydrochloride		1121 mg/kg (rat)	
Ammonium bifluoride	638 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	130 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	

Identificateur du produit : Nettoyant Ultra Puissant pour Jante et Chrome - Ver. 1

FDS No. : 74

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 04 de 06

Propylene glycol mono-n-butyl ether	3.5 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	3300 mg/kg (rat)	2000 mg/kg (rat)
D-Limonene		5200 mg/kg (rat)	5000 mg/kg (rat)
Alcohols, C9-11, ethoxylated, liquids		3000 mg/kg (lapin)	2000 mg/kg (rat)

Oral ATEmix = 1407.53 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Corrosion/Irritation cutanée

Corrosif selon les renseignements relatifs à des matières très semblables. Le contact peut causer de la douleur, des rougeurs, des brûlures et des vésications. Peut causer des cicatrices permanentes.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être toxique par inhalation.

Absorption par la peau

Ce produit est absorbé par les voies respiratoires et les voies digestives.

Ingestion

Peut être toxique par ingestion.

Danger par aspiration

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement. (Ammonium bifluoride)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisant cutané. (D-Limonene)

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Alcohols, C9-11, ethoxylated, liquids	5-10 mg/L (96 heures)	5-10 mg/L (48 heures)		10-100 mg/L (Desmodesmus subspicatus (algue);

Identificateur du produit : Nettoyant Ultra Puissant pour Jante et Chrome - Ver. 1

FDS No. : 74

Date de préparation : le 19 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée :

Page 05 de 06

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau. Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1760	Liquide Corrosive, N.O.S. (Ammonium bifluoride)	8	III

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%):

Aucun des composants n'est supérieur à 0.1%

Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%):

Voir Section 3.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 19 avril, 2018

Signification des CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

abréviations LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Références Fiches signalétiques des fournisseurs,

<https://echa.europa.eu/fr/>

<http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>.

Autres informations Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d'utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.